

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 10 AOÛT 2006, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller
Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller
Monsieur Jean Paquette, conseiller
Monsieur Roger Paquette, conseiller substitut
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Étaient absents :

Monsieur Raymond Billette, conseiller de Saint-Antoine-sur-Richelieu, remplacé par monsieur Roger Paquette
Monsieur Michel Carrières, conseiller de Saint-Basile-le-Grand, remplacé par monsieur Glenn Whitelaw

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2006
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 7.1 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement d'emprunt numéro 277-06-002
 - 7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloelil : règlement d'emprunt numéro 06.07
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juillet 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juillet 2006 du Comité consultatif agricole

10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 1^{er} août 2006 du Comité des finances
11. Dépôt du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2006 du Comité de sécurité incendie
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 12.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1243-05-2006 modifiant le règlement sur les P.A.E.
 - 12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-73 modifiant le règlement de zonage
 - 12.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-154A modifiant le règlement de zonage
 - 12.4 Ville d'Otterburn Park : règlements de modification
 - Règlement numéro 347-32 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 348-7 modifiant le règlement de lotissement
 - Règlement numéro 364-5 modifiant le règlement sur les P.A.E.
 - 12.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 99.18.05.06 modifiant le règlement sur les P.A.E.
13. Schéma d'Aménagement Révisé : corrections suite à l'avis du Ministre
14. Entrée en vigueur du règlement numéro 14-30 : document d'accompagnement
15. Ministère des Transports du Québec : demande d'avis de conformité
16. Table culturelle de la Vallée du Richelieu : nomination d'un répondant
17. Étude de caractérisation agricole : résultat des soumissions
18. Achat du logiciel Emergensys
19. Documentaire relatif au siège social
20. Corporation de développement SICAM c. ville de Beloeil et M.R.C.V.R.
21. Cours d'eau
 - 21.1 Ententes intermunicipales : suivi
 - 21.2 Cours d'eau Beaugard
 - Adoption du règlement
 - Détournement
 - 21.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande d'entretien
 - 21.4 Réglementation relative au cours d'eau Auclair et sa branche : avis de motion
 - 21.5 Branche 14 du Ruisseau Cochon : élaboration d'un règlement
 - 21.6 Branche 14 du Ruisseau Beloeil :
 - Octroi du contrat d'entretien
 - Nomination du surveillant des travaux
 - 21.7 Cours d'eau des Trente : entretien
22. Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande de modification au Schéma d'Aménagement
23. Ville de Beloeil : inclusion au R.C.I. agricole
24. Nomination d'un représentant de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

25. Majoration du fonds SOLIDE
26. Archiviste régional
27. Demandes d'appui
 - 27.1 M.R.C. de La Haute-Yamaska : assouplissement des exigences relatives aux cours d'eau
 - 27.2 M.R.C. d'Abitibi : modifications à la politique de protection des rives et du littoral
 - 27.3 Solidarité rurale
28. Divers
29. Interventions de l'assistance
30. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Bernard Roy secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Monsieur le Préfet Gilles Plante, monsieur le Préfet suppléant Michel Gilbert ainsi qu'à messieurs les conseillers Robert Beaudry, Raymond Billette, Michel Carrières, Benoit DeGagné, Jacques Durand, Réal Jeannotte, Denis Lavoie, Jean-Guy Legendre, Jean Paquette, Gérard Schafroth et Jacques Villemaire.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le 31 juillet 2006.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^{ième} jour du mois d'août de l'an deux mille six (2006).

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-08-151

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en retirant le point suivant :

19. Documentaire relatif au siège social

et en y ajoutant les points suivants :

- 26.1 Plan de gestion des matières résiduelles
- 26.2 Mandat à la M.R.C. pour les bacs de récupération
- 26.3 A.P.A.M.
- 26.4 Parcs éoliens

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 8 JUIN 2006

06-08-152

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2006 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 06-635 23-05-06 Lettre de MADAME NATHALIE CAMPEAU, direction de l'amélioration de l'habitat, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, sollicitant notre participation à une étude sur les ressources et les coûts de livraison des programmes d'habitation.
- 06-636 26-05-06 Courriel de MADAME MICHELLE DANIS, adjointe administrative, BUREAU DU DÉPUTÉ JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, nous transmettant un communiqué émis par Ultramar relativement au dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement.
- 06-637 29-05-06 Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-638 29-05-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LUSSIER, secrétaire-comptable, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un versement relativement à une modification de la répartition des coûts des travaux sur le cours d'eau Ruisseau à l'Ours.
- 06-639 29-05-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LUSSIER, secrétaire-comptable, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un versement relativement à une modification de la répartition des coûts des travaux sur le cours d'eau Normandin.
- 06-640 29-05-06 Lettre de MADAME SHIRLEY MÉNARD, greffier adjoint, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 243-73, pour avis de conformité.
- 06-641 29-05-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 347-32, 348-7 et 364-5, pour avis de conformité.

- 06-642 29-05-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-643 29-05-06 Mémo de MADAME JACINTHE BURELLE, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-644 29-05-06 Lettre de MONSIEUR JONATHAN HOULE, conseiller juridique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, portant sur notre appui à la M.R.C. de Sept-Rivières concernant l'article 115 de la nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique.
- 06-645 29-05-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL L'ALLIER, président d'honneur, ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME, nous conviant à une rencontre les 18, 19 et 20 octobre 2006.
- 06-646 29-05-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant à assister aux épreuves de l'étape finale du Tour du Grand Montréal de Mont-Saint-Hilaire, le 1^{er} juin 2006.
- 06-647 29-05-06 Lettre de MONSIEUR CLAUDE BÉCHARD, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant les nouvelles cotes de crues relatives à notre territoire sous format cédérom et nous demandant de faire les modifications à notre Schéma d'Aménagement afin de l'adapter à ces nouvelles données.
- 06-648 30-05-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, président, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous invitant à l'inauguration de la Centrale de traitement de l'eau potable, le 20 juin 2006.
- 06-649 30-05-06 Courriel de MONSIEUR YVES BRODEUR, adjoint administratif, BUREAU DE LA DÉPUTÉE PROVINCIALE DE CHAMBLY, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-126 portant sur la disposition des animaux morts.
- 06-650 31-05-06 Lettre de MONSIEUR YVES LESSARD, député, CHAMBLY-BORDUAS, nous informant d'un programme de financement pour des projets communautaires relatifs aux aînés.
- 06-651 31-05-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-121-2006 et 1248-123-2006, pour avis de conformité.
- 06-652 31-05-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-124-2006 et 1248-125-2006, pour avis de conformité.

- 06-653 31-05-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MONFET, direction des finances municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant des modifications à être apportées à la présentation de l'information financière municipale à compter de l'année 2007.
- 06-654 31-05-06 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-655 01-06-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE CLICHE, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de l'implantation de la nouvelle façon de procéder pour les programmes d'amélioration de l'habitat.
- 06-656 01-06-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LUSSIER, secrétaire-comptable, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant une facture relative à une modification de la répartition des coûts des travaux sur le cours d'eau Descente du Cordon.
- 06-657 01-06-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.75.06, 91.21.76.06, 91.21.77.06 et 91.18.19.06, pour avis de conformité.
- 06-658 01-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 1538-00-2006, pour avis d'opportunité.
- 06-659 01-06-06 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-660 01-06-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les certificats de publication portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-661 01-06-06 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité du règlement numéro 33-06-2.1.
- 06-662 01-06-06 Lettre de MONSIEUR ROCH VANHOUTTE, conseiller en adaptation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant une procédure relative au traitement des demandes pour les mandataires de la S.H.Q.
- 06-663 02-06-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement numéro 99.18.05.06, pour avis de conformité.

- 06-664 02-06-06 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ CARON, président, FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC, nous transmettant le discours prononcé lors de la Commission itinérante de la F.Q.M., le 25 mai 2006, sur le thème du rapprochement municipal et scolaire.
- 06-665 02-06-06 Lettre de MADAME FRANCE BEAUDRY, responsable du dossier Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à participer à une réunion d'échanges et de discussion sur le projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.
- 06-666 05-06-06 Lettre de MONSIEUR PATRICK BERNARD, coordonnateur aux cours d'eau, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant une copie du devis relatif aux travaux prévus dans les cours d'eau Ruisseau à l'Ours, branches 23, 24, 25, 26, 27 et 28, Normandin ainsi que Principal, branches 1 et 2.
- 06-667 05-06-06 Lettre de MADAME MARTINE VALLIÈRES, directrice générale, VILLE DE BELOEIL, nous demandant d'ajouter à l'ordre du jour de la séance du Conseil, un point concernant la désignation d'un fonctionnaire de la ville de Beloeil pour l'application du règlement numéro 38-06.
- 06-668 05-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un exemplaire d'une publication, intitulée : « Guide pratique sur la conception et la mise à jour d'un site Web municipale ».
- 06-669 05-06-06 Lettre de MADAME JOHANNE GAUTHIER, directrice générale, CRDI MONTÉRÉGIE-EST, nous transmettant un document, intitulé : « Offre de service : les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement. »
- 06-670 05-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-124 appuyant la ville de Pohénégamook dans sa demande au gouvernement de baisser le prix des produits pétroliers.
- 06-671 05-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 39-06 concernant l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C.
- 06-672 05-05-06 Lettre de MONSIEUR PATRICK CARRIER, coordonnateur secteur développement des affaires, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement à leur mutuelle de prévention.
- 06-673 05-06-06 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous conviant à une séance spéciale de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 19 juin 2006.

- 06-674 06-06-06 Lettre de MONSIEUR GILLES LEMIEUX, directeur, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant une mise à jour de la Trousse d'information au directeur du service de sécurité incendie.
- 06-675 06-06-06 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-30 modifiant le Schéma d'Aménagement et nous transmettant la résolution numéro 06-05-6564 à cet effet.
- 06-676 06-06-06 Télécopie de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 22 juin 2006.
- 06-677 06-06-06 Télécopie de MONSIEUR JEAN-PIERRE ST-AMOUR, avocat, DEVEAU, LAVOIE, BOURGEOISE, LANDE ET ASSOCIÉS, transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR LOUIS BEAUREGARD, avocat, BEAUREGARD BELLEMARE VINET, relativement au dossier Les Développements Sicam inc. c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et ville de Beloeil et al.
- 06-678 07-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-121-2006 et 1248-123-2006.
- 06-679 07-06-06 Lettre de MADAME STÉPHANIE ELGER, conseillère politique, CABINET DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-126 relative à la demande d'appui de la M.R.C. de Rouville concernant la disposition des animaux morts.
- 06-680 07-06-06 Télécopie de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant copie de la résolution numéro 129-06 relativement à une demande de modification au Schéma d'Aménagement.
- 06-681 07-06-06 Courriel de MADAME MIREILLE LANDRY, réviseur biens et responsabilités, AXA ASSURANCES INC. accusant réception de l'avis de réclamation dans le dossier Les Développements Sicam inc. c. M.R.C.V.R. et ville de Beloeil.
- 06-682 08-06-06 Lettre de MADAME MONIQUE JÉRÔME-FORGET, présidente, CONSEIL DU TRÉSOR, nous transmettant deux documents, intitulés : « Plan de modernisation 2004-2007 » et « Recommandations du Rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement 2005-2006 – Position du gouvernement ».
- 06-683 08-06-06 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement numéro 201-05 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 06-684 08-06-06 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ G. BERNIER, direction des études économiques et du soutien, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant au sujet des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.
- 06-685 08-06-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR DENIS LAPLANTE, directeur – planification et développement du territoire, VILLE DE BELOEIL, adressée à MADAME ANNE BÉLANGER, architecte, JULIEN ARCHITECTES, relativement à une demande de permis de construction et d'approbation d'un P.I.I.A
- 06-686 08-06-06 Lettre de MADAME DIANE LAVOIE, conseillère, et de MONSIEUR PIERRE VERRET, conseiller, VILLE DE BELOEIL, nous invitant à participer à la consultation publique sur leur projet de politique familiale, le 12 juin 2006.
- 06-687 08-06-06 Lettre de MADAME MANON LECOURS, conseillère spéciale, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-113 portant sur le programme d'aide financière aux M.R.C. à la mise en œuvre du plan de travail de la M.R.C. pour l'année 2006.
- 06-688 08-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un questionnaire à être complété dans le but d'un sondage sur l'avenir des M.R.C.
- 06-689 09-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2006-06-300 nommant monsieur Denis Laplante comme fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06.
- 06-690 09-06-06 Courriel de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous invitant à assister à leur assemblée générale annuelle, le 15 juin 2006.
- 06-691 09-06-06 Lettre de MONSIEUR MARTIN DARAICHE, attaché politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-125 appuyant la M.R.C. de Beauce-Sartigan dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec de considérer l'agriculture comme patrimoine national ainsi que la numéro 06-05-126 appuyant la M.R.C. de Rouville dans ses démarches auprès du gouvernement afin d'apporter de toute urgence les modifications nécessaires à la réglementation sur la disposition des animaux morts.
- 06-692 09-09-06 Invitation de MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY, président, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, au lancement des orientations de la C.M.M. en matière de logement social et abordable.
- 06-693 09-06-06 Lettre de MADAME JULIE MACMURRAY, attachée politique, CABINET DU PREMIER MINISTRE JEAN CHAREST, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-125 appuyant la M.R.C. de Beauce-Sartigan dans sa requête concernant la fiscalité agricole.

- 06-694 09-06-06 Courriel de MADAME LUCIE SAUVÉ, COALITION CITOYENNE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT, transmettant une lettre faisant suite à la réunion du Conseil du 8 juin 2006 et portant sur certains aspects du développement de l'industrie porcine.
- 06-695 09-06-06 Lettre de CHAPDELAINE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS, accusant réception de notre réclamation du 2 juin 2006 dans le dossier Développement Sicam c. M.R.C.V.R. et ville de Beloeil.
- 06-696 12-06-06 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-30.
- 06-697 12-06-06 Lettre de MONSIEUR GÉRARD CUSSON, directeur régional par intérim, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant une copie de la représentation des zones inondables de la partie de la rivière Richelieu située sur notre territoire.
- 06-698 12-06-06 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, demandant de confirmer notre présence à la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 19 juin 2006.
- 06-699 12-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-116-2006, 1248-120-2006 et 1250-32-2006.
- 06-700 12-06-06 Lettre de MONSIEUR SYVLAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2006-06-130 portant sur l'achat du logiciel en sécurité incendie Emergensys.
- 06-701 12-06-06 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant les projets des règlements d'urbanisme numéros 282-72-2006 et 282-74-2006 ainsi que le règlement numéro 284-11-2006, pour avis de conformité.
- 06-702 12-06-06 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant de l'information relative au dossier Pierre Charron et al. c. Municipalité de Saint-Jean-Baptiste (décrochement de talus sur le Ruisseau à l'Ours).
- 06-703 12-06-06 Lettre de MONSIEUR JACKY OUELLET, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, nous transmettant copie de la résolution numéro 2006-82 portant sur l'achat regroupé du logiciel Emergensys.

- 06-704 12-06-06 Lettre de MONSIEUR FRÉDÉRIC LAGACÉ, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-125 appuyant la M.R.C. de Beauce-Sartigan dans sa requête concernant la fiscalité agricole et la résolution numéro 06-05-126 appuyant la M.R.C. de Rouville dans ses démarches auprès du gouvernement afin d'apporter de toute urgence les modifications nécessaires à la réglementation sur la disposition des animaux morts.
- 06-705 12-06-06 Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2002-06-010, pour avis de conformité.
- 06-706 12-06-06 Lettre de MONSIEUR RICHARD BRUNET, urbaniste, GIAM, faisant suite à une lettre précédente nous demandant une attestation de conformité aux règlements municipaux relativement au projet Pipeline Saint-Laurent.
- 06-707 12-06-06 Courriel de MADAME MONIQUE CORBEIL, coordonnatrice, TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous confirmant une rencontre de négociation portant sur une entente de développement culturel, le 19 juin 2006.
- 06-708 12-06-06 Lettre de MADAME NATHALIE AUDET, coprésidente, ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC, et de MONSIEUR ROBERT CHICOINE, coprésident, ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC, nous invitant à participer à la rencontre des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, du 18 au 20 octobre 2006.
- 06-709 12-06-06 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant copies des correspondances relatives au dossier Les Développements Sicam Inc. c. M.R.C.V.R. et ville de Beloeil.
- 06-710 13-06-06 Courriel de MADAME FRANCINE SENÉCAL, présidente de la Commission de l'aménagement, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous invitant à donner nos disponibilités pour des réunions de concertation portant sur le cadre institutionnel renouvelé et les orientations révisées. prévues durant l'été 2006.
- 06-711 13-06-06 Courriel de MADAME LUCIE SAUVÉ, COALITION CITOYENNE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT, demandant un appui à la M.R.C. de Kamouraska relativement au dossier de l'industrie porcine.
- 06-712 13-06-06 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception des règlements numéros 14-28 et 14-30 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 06-713 14-06-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 103 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 06-714 14-06-06 Lettre de MONSIEUR GUY LONGTIN, agent de communication, M.R.C. DE BEAUHARNOIS SALABERRY, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « L'Info MRC ».
- 06-715 14-06-06 Lettre de MONSIEUR BERNARD VINCENT, président comité développement forestier, UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, demandant notre appui pour différents projets relatifs au développement des bois.
- 06-716 14-06-06 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE06-098 approuvant le règlement numéro 14-30 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 06-717 14-06-06 Lettre de MADAME GUYLAINE MARCOUX, attachée politique, CABINET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS, faisant suite à la réception de notre résolution numéro 06-04-094 portant sur le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et nous informant de l'étude de cette demande.
- 06-718 14-06-06 Lettre de MONSIEUR G. BLAIS, comptable, G. BLAIS ET ASSOCIÉS, demandant la confirmation d'un prêt consenti à la S.O.L.I.D.E.
- 06-719 14-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-123 appuyant la M.R.C. Thérèse-de-Blainville dans sa demande au gouvernement de majorer les frais de gestion versés par la S.H.Q.
- 06-720 15-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1243-05-2006, pour avis de conformité.
- 06-721 15-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-124-2006 et 1248-125-2006, pour avis de conformité.
- 06-722 15-06-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-126 et 1250-33-2006, pour avis de conformité.
- 06-723 15-06-06 Courriel de la COALITION DES CITOYENS ET COMMERÇANTS DU KAMOURASKA, transmettant un communiqué concernant l'adoption d'un règlement sur l'industrie porcine.
- 06-724 15-06-06 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur rapport annuel 2005.
- 06-725 16-06-06 Lettre de MONSIEUR CLAUDE JEAN, employé de la M.R.C., nous informant de son départ à titre d'archiviste régional.

- 06-726 19-06-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-154A, pour avis de conformité.
- 06-727 19-06-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2006-06-429, portant sur une demande au ministère de la Sécurité publique concernant le niveau de services policiers exigé à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- 06-728 19-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de notre résolution numéro 05-06-126 relative à la disposition des animaux morts et nous informant de son appui à ce sujet.
- 06-729 19-06-06 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant du versement d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux M.R.C. pour l'année 2006.
- 06-730 19-06-06 Courriel de MADAME BRIGITTE LAMARRE, secrétaire service de l'aménagement du territoire métropolitain, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant d'une rencontre des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et de Rouville, le 1^{er} août 2006, dans le cadre des réunions informelles de concertation.
- 06-731 19-06-06 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 724-06, pour avis de conformité.
- 06-732 19-06-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 2006-R-136, 2006-R-137 et 2006-R-138, pour avis de conformité.
- 06-733 19-06-06 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 6 avril 2006 ainsi que des états financiers 2005 de la M.R.C.
- 06-734 19-06-06 Courriel de MADAME LUCIE SAUVÉ, COALITION CITOYENNE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT, relativement à la réglementation sur l'industrie porcine.
- 06-735 19-06-06 Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous transmettant une demande d'attestation de conformité relativement à la construction du pont de l'île Goyer à Carignan.
- 06-736 20-06-06 Lettre de MADAME FRANCE BEAUDRY, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à une réunion d'échange et de discussion sur le projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar, le 4 juillet 2006.

- 06-737 20-06-06 Lettre de MADAME MANON DEXTRASE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 33-06-2.1 modifiant notre règlement de contrôle intérimaire numéro 33-02.
- 06-738 20-06-06 Lettre de MADAME MANON DEXTRASE, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de l'entrée en vigueur de notre règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06.
- 06-739 20-06-06 Lettre de MONSIEUR RÉMI CARRIER, président, CORPORATION RODAN, demandant notre appui concernant des travaux sur le cours d'eau de la branche 8-A situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- 06-740 21-06-06 Lettre de MONSIEUR DENIS R. DUFOUR, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 277-06-002, pour avis d'opportunité.
- 06-741 21-06-06 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception de l'avis d'entrée en vigueur de nos règlements numéros 38-06 et 33-06-2.1.
- 06-742 21-06-06 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un céderom ainsi qu'une copie d'un avis public portant sur la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le 28 juin 2006, et nous invitant à y participer.
- 06-743 21-06-06 Lettre de MONSIEUR GÉRARD MARINOVICH, président du conseil et chef de la direction, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant sur le Mérite MMQ en gestion des risques.
- 06-744 21-06-06 Lettre de MADAME ANDRÉANNE SÉGUIN, conseillère politique, CABINET DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-126 relative à une demande d'appui concernant la disposition des animaux morts.
- 06-745 21-06-06 Lettre de MADAME MANON DEXTRASE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 413 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-746 22-06-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 147-4-1 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-747 22-06-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 169 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de leur M.R.C.

- 06-748 22-06-06 Lettre de MESSIEURS JEAN-FRANÇOIS BRAULT, vice-président, et ROBERT MONTMARQUETTE, conseiller, OPTIMUM GESTION DE RISQUES, nous transmettant leur brochure intitulée : « Info Optimum ».
- 06-749 22-06-06 Lettre de MADAME YOLAINE MORENCY, directrice du service des affaires institutionnelles et à la clientèle, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, relativement à la mise à jour du répertoire des municipalités.
- 06-750 22-06-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06.
- 06-751 22-06-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 33-06-2.1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 06-752 22-06-06 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant la documentation relative au prix « Mérite MMQ en gestion de risques ».
- 06-753 23-06-06 Lettre de MADAME MARIE-LISE CÔTÉ, direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, demandant de leur transmettre des documents d'aménagement pour une mise à jour dans SIGAT.
- 06-754 23-06-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES MORENCY, conseiller en gestion, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, concernant deux dossiers de pyrite transférés à la ville de Chambly.
- 06-755 23-06-06 Lettre de MONSIEUR YVES POIRIER, président-directeur général par intérim, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-123 appuyant la M.R.C. de Thérèse-de-Blainville dans sa demande de majoration des frais de gestion versés par la S.H.Q. et nous informant d'une étude sur les coûts de livraison des programmes d'habitation.
- 06-756 23-06-06 Lettre de MADAME STÉPHANIE LAVALLÉE, agente de secrétariat, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, retournant notre résolution numéro 06-06-144 relative à une demande d'avis de conformité dû au retard de l'envoi.
- 06-757 23-06-06 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, direction régionale de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant la première tranche de subvention pour l'année financière 2006-2007.
- 06-758 23-06-06 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, directrice de santé publique, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un rapport, intitulé : « Des éléments physiques sains et sécuritaires : éléments clés pour la santé des communautés ».

- 06-759 27-06-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, directeur des affaires juridiques et du greffe, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les certificats de publication de deux (2) avis publics portant sur deux (2) règlements relatifs à la gestion des cours d'eau.
- 06-760 27-06-06 Certificat de publication de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C..
- 06-761 27-06-06 Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-762 27-06-06 Lettre de MADAME DIANE DUPLIN, attachée politique, BUREAU DU DÉPUTÉ DE VERCHÈRES STÉPHANE BERGERON, accusant réception de notre résolution numéro 06-05-125 portant sur la disposition des animaux morts.
- 06-763 27-06-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-764 27-06-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 165-06 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-765 27-06-06 Télécopie de MONSIEUR ROBERT BÉRUBÉ, ROBERT BÉRUBÉ INC. EXPERTS-CONSEILS, relativement au cours d'eau Auclair, situé sur le territoire de la ville d'Otterburn Park.
- 06-766 27-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE CLAVEAU, président du congrès, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des Assises annuelles, du 28 au 30 septembre 2006.
- 06-767 28-06-06 Courriel de MADAME MARIE-JOELLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant une demande d'appui de la M.R.C. d'Antoine-Labelle portant sur une modification au Code municipal.
- 06-768 29-06-06 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-769 29-06-06 Lettre de MADAME GINETTE RACICOT, directrice des ressources humaines, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2006-05-292 relative au programme de formation en matière de sécurité incendie.

- 06-770 29-06-06 Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'insuffisance du délai accordé pour émettre leurs commentaires sur le projet d'entente intermunicipale de cours d'eau.
- 06-771 29-06-06 Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, demandant certaines informations sur la consolidation de leur périmètre d'urbanisation.
- 06-772 29-06-06 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 40-06 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-773 29-06-06 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 845-112 et 845-113, pour avis de conformité.
- 06-774 29-06-06 Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-775 29-06-06 Document de la COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, intitulé : « Orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal en matière de logement social et abordable ».
- 06-776 29-06-06 Lettre de MONSIEUR CAMILLE COURCHESNE, directeur des statistiques économiques et sociales, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, nous informant de modifications à être apportées à la prochaine édition de leur bulletin, intitulé : « Bulletin statistique régional ».
- 06-777 30-06-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-06-148 appuyant la M.R.C. de l'Érable dans sa demande de remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C. et aux Régies.
- 06-778 30-06-06 Lettre de MADAME MANON LECOURE, conseillère spéciale, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-06-148 appuyant la M.R.C. de l'Érable dans sa demande de remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C. et aux Régies.
- 06-779 30-06-06 Lettre de MONSIEUR DOMINIQUE BOIS, chargé de projet, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « Flash : investissements privés et publics, Québec et ses régions ».

- 06-780 04-07-06 Lettre de MADAME JOSÉE BONENFANT, chef de la division du support au comité exécutif et au conseil municipal et avocate principale par intérim, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant le règlement numéro CA-2006-9 modifiant leur schéma d'aménagement et de développement.
- 06-781 04-07-06 Lettre de MONSIEUR JOCELYN CANTIN, sous-ministre adjoint à l'alimentation, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, nous informant du suivi accordé à notre résolution numéro 06-05126 portant sur la disposition des animaux morts.
- 06-782 04-07-06 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHENES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1243-05-2006, pour avis de conformité.
- 06-783 04-07-06 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHENES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-125-2006, pour avis de conformité.
- 06-784 04-07-06 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHENES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-126-2006 et 1250-33-2006, pour avis de conformité.
- 06-785 04-07-06 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHENES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-127-2006, 1248-128-2006 et 1248-129--2006, pour avis de conformité.
- 06-786 04-07-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-155, pour avis de conformité.
- 06-787 04-07-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.18.19.06, 91.21.75.06, 91.21.76.06 et 91.21.77.06, pour avis de conformité.
- 06-788 04-07-06 Certificat de publication de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 40-06 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-789 04-07-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 06.07, pour avis d'opportunité.
- 06-790 04-07-06 Lettre de MONSIEUR GASTON BLACKBURN, coprésident, et de MONSIEUR GUY CHEVRETTE, coprésident, FONDATION GUY CHEVRETTE, nous invitant à leur premier super-bénéfice, le 9 septembre 2006.
- 06-791 04-07-06 Lettre de MADAME NATHALIE DESCHÊSNE, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2006-06-366 portant sur une demande d'adhésion au règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C.

- 06-792 06-07-06 Télécopie de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous conviant à la prochaine commission itinérante sur la prévention des risques, le 19 octobre 2006.
- 06-793 06-07-06 Lettre de MONSIEUR RICHARD ROBERT, secrétaire général, EXPO DE SAINT-HYACINTHE, nous invitant à la réception d'ouverture, le 21 juillet 2006.
- 06-794 06-07-06 Certificat de publication de MADAME SHIRLEY MÉNARD, greffière par intérim, VILLE DE CARIGNAN, d'un avis public portant sur le règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la M.R.C. et de leur paiement par les municipalités locales.
- 06-795 06-07-06 Lettre de MADAME MARIE-JOELLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant leur bulletin d'information, intitulé : « Mon Contact régional ».
- 06-796 06-07-06 Lettre de MONSIEUR RICHARD BRUNET, GIAM, accusant réception de notre lettre relative au dossier Pipeline Saint-Laurent.
- 06-797 06-07-06 Lettre de MADAME LUCE DESCHÊNES DAMIAN et de MONSIEUR RAYMOND DAMIAN, propriétaires, adressée à MADAME JOHANNE BÉLANGER LAROCHE, responsable de la gestion de l'agenda, C.P.T.A.Q., relativement à un Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la ville de Longueuil.
- 06-798 06-07-06 Courriel de MONSIEUR ROBERT LEMIEUX, RECYC-QUÉBEC, nous informant au sujet du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.
- 06-799 06-07-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant quelques exemplaires de la carte agrotouristique et récréotouristique de leur M.R.C.
- 06-800 06-07-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BLANCHARD, directeur général, CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous transmettant un document, intitulé : « Plan stratégique 2006-2010 ».
- 06-801 06-07-06 Lettre de MADAME DANIELLE TURCOTTE, directrice et secrétaire, COMMISSION DE TOPONYMIE, adressée à MADAME HÉLÈNE LORD, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, informant de l'officialisation de voies de communications sur leur territoire.
- 06-802 07-07-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.

- 06-803 07-07-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 40-06 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la M.R.C.
- 06-804 07-07-06 Télécopie de MONSIEUR DENIS R. DUFOUR, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie de la documentation transmise relative au dossier Pipeline Ultramar.
- 06-805 10-07-06 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 147-06 abrogeant la résolution numéro 235-05, relativement au dossier Carrière Richard Poudrette inc.
- 06-806 10-07-06 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 724-06, pour avis de conformité.
- 06-807 10-07-06 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 4 mai 2006.
- 06-808 10-07-06 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06.
- 06-809 10-07-06 Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2002-06-010, pour avis de conformité.
- 06-810 10-07-06 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 143-06 demandant des travaux d'entretien dans la branche numéro 8 du ruisseau Cochon.
- 06-811 11-07-06 Lettre de MONSIEUR RICHARD H. MONTPETIT, directeur des services corporatifs U.M.Q., C.R.M., nous informant de leurs services en négociation de conventions collectives.
- 06-812 11-07-06 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous informant de la comparution dans le dossier Développements Sicam c. M.R.C. de La Vallée du Richelieu et als.
- 06-813 13-07-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, adressée à MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, transmettant la résolution numéro 06-06-6638 portant sur les frais encourus par la M.R.C. de Rouville relativement à sa demande d'exclusion de la zone agricole.

- 06-814 13-07-06 Lettre de MONSIEUR DANIEL ROBERT, avocat, MARTIN CAMIRAND, PELLETIER AVOCATS, transmettant copie d'une lettre relativement au dossier Programme d'adaptation à domicile – demande d'aide provisoire – Audrey Boisvert-Jenkins.
- 06-815 13-07-06 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-72-2006, pour avis de conformité.
- 06-816 13-07-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 847-28, pour avis de conformité.
- 06-817 13-07-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 820-16, pour avis de conformité.
- 06-818 13-07-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-114, pour avis de conformité.
- 06-819 13-07-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le projet du règlement d'urbanisme numéro 99.16.05.06, pour avis de conformité.
- 06-820 14-07-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant l'avis d'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme numéros 1248-119-2006 et 1248-125-2006, pour avis de conformité.
- 06-821 14-07-06 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ GUERTIN, coordonnateur à la conservation, CENTRE DE LA NATURE DU MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant une offre de services portant sur la réalisation d'une étude de caractérisation de certaines zones agricoles de la M.R.C.
- 06-822 17-07-06 Lettre de MONSIEUR LUC LEBLANC, directeur au développement des affaires, PESCA ENVIRONNEMENT, offrant leurs services au niveau des projets éoliens.
- 06-823 17-07-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 102 modifiant leur règlement de contrôle intérimaire.
- 06-824 17-07-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement numéro 104 modifiant leur schéma d'aménagement.

- 06-825 17-07-06 Lettre de MONSIEUR GILLES DEMERS, sous-ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un document, intitulé : « Portrait socioéconomique des régions du Québec ».
- 06-826 17-07-06 Lettre de MADAME SUZANNE BOIVIN, responsable des services administratifs, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des modalités d'hébergement pour leur congrès annuel, du 28 au 30 septembre 2006.
- 06-827 17-07-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES LEGAULT, conseiller en loisir et en sport, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous demandant de soumettre une candidature dans le cadre du Prix du Bénévolat en loisir et en sport.
- 06-828 17-07-06 Lettre de MADAME KATERINE AUCLAIR, coordonnatrice aux communications, PIPELINE SAINT-LAURENT, nous informant que la firme Johnston-Vermette agira à titre de mandataire d'Ultramar pour l'obtention des permis municipaux pour la construction du pipeline.
- 06-829 17-07-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 06-1156-07-01 relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 14 du Ruisseau Beloeil
- 06-830 17-07-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, et de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement au renouvellement de la Politique nationale sur la ruralité.
- 06-831 17-07-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant de leur préoccupation relativement à la gestion des eaux du lac Hertel.
- 06-832 17-07-06 Lettre de MONSIEUR JEAN DESCHESNE, directeur de projets, ALIANCE ENVIRONNEMENT, nous transmettant une offre de services portant sur la réalisation d'une étude de caractérisation de certaines zones agricoles de la M.R.C.
- 06-833 17-07-06 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant les informations relatives à la prochaine Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 8 septembre 2006.
- 06-834 18-07-06 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE LADOUCEUR, spécialiste en aménagement du territoire et développement régional, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « Bulletin flash : revenu personnel 2006 ».
- 06-835 18-07-06 Résolution de MADAME MARIE-ANDRÉE LECLERC, secrétaire, TABLE CULTURELLE, nommant madame Monique Corbeil à titre de représentante de la M.R.C. auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre des démarches de négociation d'une entente de développement culturel.

- 06-836 19-07-06 Courriel de MONSIEUR PATRICK LANGLOIS, NOVA ENVIROCOM, transmettant de l'information relative à leur programme de compostage domestique.
- 06-837 20-07-06 Lettre de MADAME MANON CLERMONT, directrice des programmes, IMS EXPERTS CONSEILS, nous offrant leurs services de gestion des programmes d'habitation.
- 06-838 20-07-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL S. COURNOYER, GROUPE CONSEIL UDA INC., nous informant de leur refus de donner suite à l'appel d'offres relative à l'étude de caractérisation de la zone agricole.
- 06-839 21-07-06 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 06-198 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-840 21-07-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2006-07-150 portant sur le tracé du pipeline Saint-Laurent.
- 06-841 21-07-06 Lettre de MONSIEUR BENOIT LONGCHAMPS, conseiller en recherche et politique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement à notre résolution numéro 06-06-148 appuyant la M.R.C. de l'Érable dans sa demande concernant le remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C.
- 06-842 24-07-06 Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200606254 demandant une modification au règlement numéro 900-1 portant sur l'aménagement des cours d'eau situés sur leur territoire ainsi qu'un avis juridique portant sur l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- 06-843 24-07-06 Lettre de MONSIEUR PASCAL CLOUTIER, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 06-07-205 nommant madame Isabelle Croteau à titre de représentante de la ville de Carignan au comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C.

PUBLICATIONS – JUIN 2006

Le Recycleur	Vol. 7, no 4 Mai 2006
L'Itinéraire	Hiver/Printemps 2006
Quorum	Vol. 31, no 4 Juin 2006
Le Monde Forestier	Vol. 20, no 5 Juin 2006
Gestion et technologie agricoles	Vol. 31, no 5 12 juillet 2006
Le Monde forestier	Vol. 20, no 6 Juillet-août 2006

InterKam	Vol. 3, no 3 Juillet 2006
Le Flash – Herbe à poux	Vol. 7, no 1 Juin 2006
La Voix du vrac	Vol. 32, no 4 Juillet – Août 2006

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

06-08-153

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 06-07, du chèque 13098 au chèque 13221, pour un montant total de 500 392,17 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

7.1 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement d'emprunt numéro 277-06-002

06-08-154

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-06-002 décrète des travaux de construction de collecteurs, d'intercepteurs et de station d'épuration pour desservir la partie incluse dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 277-06-002 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, décrétant des travaux de construction de collecteurs, d'intercepteurs et de station d'épuration pour desservir la partie incluse dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement d'emprunt numéro 06.07

06-08-155

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 06.07 décrète l'exécution de travaux de construction d'infrastructures d'égout sanitaire desservant une rue existante et inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 06.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, décrétant l'exécution de travaux de construction d'infrastructures d'égout sanitaire desservant une rue existante et inscrite à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUILLET 2006 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juillet 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2006 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juillet 2006 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} AOÛT 2006 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 1^{er} août 2006 du Comité des finances.

POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} AOÛT 2006 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2006 du Comité de sécurité incendie.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1243-05-2006 modifiant le règlement sur les P.A.E.

06-08-156

ATTENDU QUE le règlement sur les P.A.E. de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1243-05-2006 modifiant son règlement sur les P.A.E.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1243-05-2006, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1243-05-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1243-05-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1243-05-2006, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-73 modifiant le règlement de zonage

06-08-157

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-73 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-73, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-73, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-053, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-73 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

06-08-157
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-73, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-154A modifiant le règlement de zonage

06-08-158

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-154A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-154A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-154A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-054, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-154A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-154A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Ville d'Otterburn Park : règlements de modification

- Règlement numéro 347-32 modifiant le règlement de zonage

06-08-159

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-32 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-32, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-32, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-055, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-32 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

06-08-159
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-32, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 348-7 modifiant le règlement de lotissement

06-08-160

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 348-7 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 348-7, modifiant le règlement de lotissement de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 348-7, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-056, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 348-7 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 348-7, modifiant le règlement de lotissement de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 364-5 modifiant le règlement sur les P.A.E.

06-08-161

ATTENDU QUE le règlement sur les P.A.E. de la ville d'Otterburn Park est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 364-5 modifiant son règlement sur les P.A.E.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 364-5, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 364-5, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-057, recommande au Conseil de l'approuver;

06-08-161
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 364-5 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 364-5, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 99.18.05.06 modifiant le règlement sur les P.A.E.

06-08-162

ATTENDU QUE le règlement sur les P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 99.18.05.06 modifiant son règlement sur les P.A.E.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 99.18.05.06, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 99.18.05.06, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-07-058, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 99.18.05.06 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Paquette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 99.18.05.06, modifiant le règlement sur les P.A.E. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : CORRECTIONS SUITE À L'AVIS DU MINISTRE

06-08-163

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES DURAND, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-06 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 14. ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-30 :
DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

06-08-164

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-30 modifie le Schéma d'Aménagement en intégrant les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement, tel que prescrit par l'article 53.10 de la LAU, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et aux règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 14-30 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 14 : document sur la nature des modifications", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DEMANDE D'AVIS
DE CONFORMITÉ

06-08-165

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, ci-après le M.T.Q., a demandé à la M.R.C. un avis de conformité au Schéma d'Aménagement en ce qui concerne un projet de reconstruction du pont de l'Île Goyer à Carignan;

ATTENDU QUE les dispositions du Schéma d'Aménagement, lors de la demande initiale du M.T.Q., ne permettaient pas la réalisation du projet tel que présenté;

ATTENDU QUE le M.T.Q. a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement pour permettre les travaux de reconstruction du pont de l'Île Goyer;

ATTENDU QUE la M.R.C. a adopté le règlement numéro 14-28 qui modifie le Schéma d'Aménagement de façon à permettre la reconstruction du pont de l'Île Goyer à Carignan;

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-28 est entré en vigueur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet de reconstruction du pont de l'Île Goyer à Carignan tel que proposé par le ministère des Transports du Québec, est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. TABLE CULTURELLE DE LA VALLEE DU RICHELIEU :
NOMINATION D'UN RÉPONDANT

06-08-166

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté sa politique culturelle;

ATTENDU QUE le contenu de la politique culturelle a été préparé et proposé par la Table culturelle de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désire établir une entente de partenariat avec la Direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme Entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mandaté la Table culturelle de la Vallée du Richelieu pour lui faire les recommandations nécessaires à la mise en œuvre de la politique culturelle;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit communiquer à la Direction régionale de la Montérégie, du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le nom de la personne répondante pour la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE madame Monique Corbeil soit et est nommée à titre de personne répondante pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de ses démarches de négociation d'une entente de développement culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. ÉTUDE DE CARACTÉRISATION AGRICOLE : RÉSULTAT DES
SOUSSIONS

06-08-167

ATTENDU QUE le règlement numéro 33-06-2.1 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole est entré en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il peut maintenant procéder à l'adoption de dispositions visant à permettre le contingentement des usages d'élevage porcin dans les affectations agricoles des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloil;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. doit d'abord compléter une étude de caractérisation du milieu agricole qui permettra de définir et de justifier le contenu d'une réglementation auprès des instances gouvernementales concernées;

ATTENDU QUE des firmes spécialisées ainsi que le Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire ont été invités à soumissionner pour la réalisation d'une étude de caractérisation du milieu agricole et que les soumissions conformes obtenues ont été présentées au Comité des finances;

06-08-167
(suite)

ATTENDU QUE la réalisation de l'étude de caractérisation du milieu agricole sera en partie financée par le pacte rural, à raison de 20 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de retenir la soumission du Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire pour un montant n'excédant pas 24 750 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu retienne les services du Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire pour la réalisation d'une étude de caractérisation du milieu agricole, le tout tel que présenté dans son offre de service en date du 14 juillet 2006, pour un montant n'excédant pas 24 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. ACHAT DU LOGICIEL EMERGENSYS

06-08-168

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté un Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les municipalités locales de la M.R.C. devront se conformer aux mesures préconisées par le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE parmi les interventions requises pour les municipalités locales, le volet des communications s'avère déterminant;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sont déjà desservies par le service 911 de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il a été établi que le logiciel de gestion des incendies Emergensys est compatible avec le service 911 de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le coût d'achat du logiciel a été négocié à 0,65 \$ par citoyen pour un regroupement de 150 000 personnes ou plus par rapport à 1,00 \$ lorsque la population est inférieure à 50 000 personnes;

ATTENDU QUE les municipalités concernées de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont communiqué leur volonté, par résolution, de participer à un achat regroupé pour profiter d'un coût avantageux;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Lajemmerais a indiqué, par résolution, son intention de participer à l'achat regroupé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte de procéder à l'achat du logiciel Emergensys.

06-08-168
(suite)

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le préfet et le directeur général pour procéder aux démarches nécessaires pour compléter l'achat du logiciel Emergensys pour les municipalités qui ont indiqué leur volonté de participer à l'achat regroupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DOCUMENTAIRE RELATIF AU SIÈGE SOCIAL

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

POINT 20. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SICAM C. VILLE DE BELOEIL ET M.R.C.V.R.

06-08-169

ATTENDU QUE la Corporation de développement SICAM a entrepris des démarches juridiques en vue d'obtenir un jugement déclaratoire en nullité déclarant nuls le contenu de la résolution de contrôle intérimaire numéro 06-01-004 et le règlement de contrôle intérimaire numéro 38-06 relatif à certains usages commerciaux aux abords de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demeure convaincu qu'il est dans l'intérêt de la région de régler l'implantation des usages commerciaux de façon à assurer le respect des orientations retenues au projet de Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire de défendre le contenu de la réglementation qu'il a adoptée;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit retenir les services de son conseiller juridique pour assurer sa défense devant la Cour supérieure

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate monsieur Armand Poupart JR., conseiller juridique, pour procéder aux démarches nécessaires à la défense de la M.R.C. par rapport à la requête intentée par la Corporation SICAM auprès de la Cour supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. COURS D'EAU

21.1 Ententes intermunicipales : suivi

Compte tenu du nombre de commentaires reçus de la part des municipalités, il est convenu d'accorder un mois de plus aux municipalités pour que ces dernières complètent leurs réflexions au sujet du projet d'ententes intermunicipales concernant les interventions dans les cours d'eau municipaux.

21.2 Cours d'eau Beaugard

- Adoption du règlement

06-08-170

ATTENDU QUE le cours d'eau Beaugard est situé sur le territoire des villes de Chambly et de Carignan;

ATTENDU QUE, par conséquent, il est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 06-05-120 adoptée le 4 mai 2006, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait la firme B.M.I. experts-conseils inc. pour réaliser un projet d'entretien du cours d'eau Beaugard;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, conformément à l'article 445 du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 06-16406-01, intitulé : « Entretien du cours d'eau Beaugard », soit et est adopté tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Détournement

Ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

21.3 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : demande d'entretien

06-08-171

ATTENDU QUE la branche 8 du Ruisseau Cochon se situe entièrement sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 8 du Ruisseau Cochon se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QU'une demande a été formulée par un citoyen relativement à l'entretien de la branche 8 du Ruisseau Cochon;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 143-06 adoptée le 4 juillet 2006, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste demandait à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'entretien de ladite branche;

ATTENDU QU'il y a un réel besoin d'entretien de la branche 8 du Ruisseau Cochon

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

06-08-171
(suite)

ET RÉSOLU QUE la firme B.M.I. experts-conseils, soit et est mandatée à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 8 du Ruisseau Cochon et ce, au taux prévu dans leur soumission datée du 9 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.4 Réglementation relative au cours d'eau Auclair et sa branche : avis de motion

06-08-172

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR GÉRARD SCHAFROTH, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU AUCLAIR ET SA BRANCHE, AFIN DE PRÉCISER LA SITUATION DUDIT COURS D'EAU, DONT LE BASSIN DE DRAINAGE SE SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK DANS LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

06-08-173

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adoptait, le 6 décembre 1990, le règlement numéro 900-1 concernant les cours d'eau Charbonneau-Bernard, Auclair et sa branche ainsi qu'une partie du Ruisseau Bernard;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 90-12-152 adoptée le 6 décembre 1990, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu remettait alors la juridiction du cours d'eau Auclair et de sa branche à la ville d'Otterburn Park;

ATTENDU QU'avec la mise en application de la Loi sur les compétences municipales, le 1^{er} janvier 2006, le cours d'eau Auclair et sa branche sont maintenant sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park, par sa résolution numéro 200606254 adoptée le 19 juin 2006, demandait à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'entreprendre le processus de modification du règlement numéro 900-1 afin d'en retrancher les portions de la branche du cours d'eau Auclair qui sont aujourd'hui disparues;

ATTENDU QU'un avis de motion a précédemment été donné concernant l'adoption d'un nouveau règlement pour le cours d'eau Auclair et sa branche;

ATTENDU QUE l'article 3.3.3 du règlement numéro 40-06, adopté le 8 juin 2006 par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, prévoit que les ponceaux installés dans les cours d'eau du territoire de la M.R.C. doivent avoir les dimensions prévues à l'acte réglementaire si ce dernier a été adopté ultérieurement au 3 mars 2000

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. soit et est mandatée afin de calculer les dimensions requises pour les ponceaux dans le cours d'eau Auclair et sa branche, en fonction des paramètres hydrologiques du cours d'eau et selon les montants prévus par la firme dans l'offre de service datée du 9 décembre 2005.

QUE la totalité des coûts soit assumée par la ville d'Otterburn Park, territoire sur lequel se trouvent le cours d'eau Auclair et sa branche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.5 Branche 14 du Ruisseau Cochon : élaboration d'un règlement

06-08-174

ATTENDU QUE la branche 14 du Ruisseau Cochon fait l'objet d'un acte réglementaire;

ATTENDU QUE l'état de la branche 14 du Ruisseau Cochon n'est pas conforme aux conditions édictées par l'acte réglementaire qui l'établit et le régit;

ATTENDU QUE les fortes pluies récentes et récurrentes ont provoqué un débordement de la branche 14 du Ruisseau Cochon à certains endroits;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs B.M.I. experts-conseils inc. a présenté une offre de service visant à évaluer l'état du cours ainsi que les mesures correctives réglementaires qui doivent être retenues pour régulariser la situation préoccupante de la branche 14 du Ruisseau Cochon;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que la problématique de la branche 14 du Ruisseau Cochon doit être abordée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. soit et est mandatée pour procéder à la mise à jour de la réglementation de la branche 14 du Ruisseau Cochon, ainsi que les études hydrauliques qui s'avèrent nécessaires, pour un montant n'excédant pas 12 000 \$, taxes exclues, à être réparti en fonction des superficies contributives des municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.6 Branche 14 du Ruisseau Beloeil : octroi du contrat d'entretien

06-08-175

ATTENDU QUE le Bureau des délégués a adopté le règlement numéro 06-1156-07-01, intitulé : « Entretien du cours d'eau Branche 14 du Ruisseau Beloeil », relatif aux travaux d'entretien dudit cours d'eau;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro BD-06-019 adoptée le 11 mai 2006, le Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et de la ville de Longueuil délègue à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sa compétence sur la branche 14 du Ruisseau pour la durée du projet d'entretien;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., dûment mandatée pour réaliser les plans et devis, a procédé à des demandes de soumissions par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la firme Les Constructions M. Morin inc. a déposé une soumission au montant de 33 294,77 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc., qui a procédé à l'analyse, recommande de retarder la réalisation des travaux à l'été 2007 et de prévoir un nouvel appel d'offres à l'automne 2006

06-08-175
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU DE retenir les services de l'entreprise Les Constructions M. Morin inc., pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Branche 14 du Ruisseau Beloeil, tels que décrits dans son offre de service du 3 août 2006, au montant de 33 294,77 \$ les taxes étant incluses.

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'acceptation écrite par la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil du montant prévu à la soumission.

QU'à défaut d'une acceptation de la municipalité en ce sens, les démarches relatives à un nouvel appel d'offres soient amorcées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Nomination du surveillant des travaux

06-08-176

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a retenu les services de Les constructions M. Morin inc., pour réaliser les travaux d'entretien du cours d'eau Branche 14 du Ruisseau Beloeil;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un surveillant pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la firme B.M.I. experts-conseils inc. a procédé à la réalisation des plans et devis, de même qu'à l'analyse des soumissions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseils inc., à titre de surveillant des travaux d'entretien du cours d'eau Branche 14 du Ruisseau Beloeil, selon les conditions établies dans l'offre de service du 9 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.7 Cours d'eau des Trente : entretien

06-08-177

ATTENDU QU'il y a un réel besoin d'entretien dans les branches 1 et 2 du cours d'eau des Trente, tel qu'indiqué dans le rapport de la coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le cours d'eau des Trente et ses branches 1 et 2 sont entièrement situés sur le territoire de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE, conséquemment, le cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

06-08-177 (suite) ET RÉSOLU QUE la firme B.M.I. experts-conseils soit et est nommée à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien du cours d'eau des Trente et de ses branches 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-08-178 AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT VISANT À RÉGIR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DES TRENTE ET DE SES BRANCHES 1 ET 2, AFIN DE DÉCRÉTER LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DANS LEDIT COURS D'EAU, DONT LE BASSIN DE DRAINAGE SE SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL DANS LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

POINT 22. MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE : DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

06-08-179 ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 235-05, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a demandé à la M.R.C. de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à créer une affectation industrielle dans un secteur actuellement affecté protection et inscrit à l'intérieur de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. s'était dit indisposé par rapport à la demande formulée par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste lorsqu'il a été informé que l'entreprise pour laquelle la modification était demandée avait préalablement procédé à la coupe de plusieurs arbres dans l'affectation protection;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 06-06-136, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a demandé à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de préciser ses intentions en ce qui concerne la demande de modification au Schéma d'Aménagement qu'elle avait formulée;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 147-06, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a abrogé sa résolution numéro 235-05 par laquelle la demande de modification au Schéma d'Aménagement avait été formulée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne donne pas suite à la demande de modification au Schéma d'Aménagement, telle que formulée par la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, par sa résolution numéro 235-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. VILLE DE BELOEIL : INCLUSION AU R.C.I. AGRICOLE

06-08-180 ATTENDU QUE la ville de Beloeil, par sa résolution numéro 2006-06-366, a demandé à la M.R.C. de modifier le Règlement de contrôle intérimaire agricole de façon à le rendre dorénavant applicable sur le territoire de la ville de Beloeil;

06-08-180
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se dit favorable à rendre le Règlement de contrôle intérimaire agricole applicable sur le territoire de la ville de Beloeil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son personnel pour entreprendre les démarches nécessaires à la modification du Règlement de contrôle intérimaire agricole afin de le rendre dorénavant applicable sur le territoire de la ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CARIGNAN
AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

06-08-181

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par sa résolution numéro 06-07-205, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 06-07-205, la ville de Carignan propose la candidature de madame Isabelle Croteau à titre de représentante au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon les Règlements de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE madame Isabelle Croteau soit et est nommée à titre de représentante de la ville de Carignan, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 25. MAJORATION DU FONDS SOLIDE

06-08-182

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le Fonds de solidarité F.T.Q. et SOLIDEQ ont conclu une entente cadre afin de favoriser la mise en place d'un renforcement et d'un partenariat FLI/SOLIDE;

ATTENDU QUE le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (M.D.E.I.E.) reconnaît le C.L.D. et la SOLIDE à titre d'intervenants de première ligne dans le financement local des P.M.E.;

ATTENDU QUE le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (M.D.E.I.E.), dans un souci d'efficacité, propose aux M.R.C. ou leur équivalent le jumelage des FLI et des SOLIDE;

06-08-182
(suite)

ATTENDU QUE le C.L.D. et la SOLIDE ont une mission convergente de développement de l'économie et de l'emploi et que le C.L.D. a le mandat de gestion des fonds d'investissement destinés au développement et à la création des entreprises localisées sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le moment est opportun pour repositionner les FLI et les SOLIDE sur le plan du financement local;

ATTENDU QUE les partenaires de l'entente cadre de renforcement (SOLIDEQ, F.Q.M. et F.T.Q.) veulent assurer l'harmonisation des décisions d'investissement en lien avec le « Plan d'action local pour l'économie et l'emploi » (PALÉE);

ATTENDU QUE SOLIDEQ peut accroître sa participation financière sur notre territoire en y injectant 250 000 \$, en 2^{ième} tranche, sans exiger une mise de fonds additionnelle de la part des autres partenaires locaux, dont la M.R.C. qui détient déjà une participation de 25 000 \$, pour laquelle elle s'engage à transformer en dette subordonnée pour une période de cinq (5) ans en raison du fait que le rendement du portefeuille de la SOLIDE demeure inférieur au coût global des fonds et ce, depuis les huit (8) dernières années et qu'évoluant dans un créneau d'investissement à plus haut risque, les pertes cumulatives depuis 1998 jusqu'au 31 mars 2005 ont été importantes au point de laisser des actifs nets négatifs;

ATTENDU QUE le C.L.D. devant assurer la pérennité des fonds en réalisant un rendement suffisant, il lui appartient donc de proposer les mesures nécessaires afin de tenir compte de l'évolution financière de l'ensemble de deux (2) portefeuilles

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte et maintienne l'entente cadre entre SOLIDEQ, F.Q.M. et F.T.Q. consacrant le C.L.D. comme gestionnaire de deux (2) portefeuilles, du FLI et de la SOLIDE.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte la mise en place d'un partenariat FLI/SOLIDE visant le créneau d'investissement de 125 000 \$ et moins, afin de consolider l'offre de financement local et d'en faciliter l'accès aux entrepreneurs et ce, tel que défini dans l'« Entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE » annexée aux présentes (annexe 1) et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte le jumelage des interventions FLI/SOLIDE à l'exception des projets de financement direct aux promoteurs, volet « relève », qui ne sont pas admissibles pour la SOLIDE mais admissibles pour le FLI.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le C.L.D. afin de conclure une convention de partenariat avec la SOLIDE et un protocole de gestion d'investissement, annexés aux présentes (annexes 2 et 3) et faisant partie intégrante de la présente résolution.

06-08-182
(suite)

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte la mise en place d'un comité d'investissement commun (C.I.C.) jouant un double rôle, soit celui d'appliquer la politique d'investissement commun FLI/SOLIDE et celui de conseil d'administration avec pouvoir décisionnel dans le cadre de la convention de partenariat.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu y désigne, quant à la composition dudit comité, deux (2) représentants, tel que prévu aux règlements généraux de la SOLIDE.

QU'en l'occurrence, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu nomme messieurs Denis Lavoie et Gérard Schafroth, respectivement maire de la ville de Chambly et maire de la ville d'Otterburn Park, représentants élus de la M.R.C. au sein du C.I.C./ FLI-SOLIDE.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le C.L.D. afin d'effectuer la gestion de la SOLIDE et ce, sans frais.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le C.L.D. et le conseil d'administration de la SOLIDE afin de modifier et d'adopter les changements des règlements généraux de la SOLIDE, tel que prévu lors d'une assemblée générale annuelle.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à déployer les meilleurs efforts pour donner effet à l'entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE.

QUE le préfet de la M.R.C. soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 26. ARCHIVISTE RÉGIONAL

06-08-183

ATTENDU QUE monsieur Claude Jean, archiviste régional de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, a quitté ses fonctions;

ATTENDU QUE les besoins en service archivistique de certaines municipalités, qui profitent du service régional, restent à être comblés pour l'année 2006;

ATTENDU QU'une démarche de recrutement en vue de combler le poste d'archiviste a été complétée par le personnel de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, parmi les candidats rencontrés, la candidature de madame Nadia Vallée a été retenue

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Nadia Vallée soit et est embauchée au poste d'archiviste régional, sur une base contractuelle de six (6) mois, selon les conditions prévues au premier échelon de la grille salariale applicable pour ce poste et ce à compter du 28 août 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.1 Plan de gestion des matières résiduelles

06-08-184

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté son plan de gestion des matières résiduelles, ci-après le P.G.M.R., pour la partie de son territoire qui n'est pas incluse dans le territoire de la C.M.M.;

ATTENDU QUE le P.G.M.R. de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été approuvé par le gouvernement du Québec et que, de ce fait, il est entré en vigueur;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a obtenu une aide financière de 90 000 \$ pour la réalisation et la mise en œuvre de son P.G.M.R. et qu'à ce jour, seule une partie de ce montant a été utilisée pour l'élaboration du P.G.M.R.;

ATTENDU QUE les municipalités concernées par la mise en œuvre du P.G.M.R. de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à savoir les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu, ont exprimé le désir de profiter du reste du montant de l'aide disponible à la mise en œuvre du P.G.M.R.;

ATTENDU QUE les municipalités concernées ont déjà procédé à l'achat de bacs, tel que requis, pour la mise en œuvre du P.G.M.R.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à redistribuer le reste de l'aide financière consentie par le gouvernement du Québec pour la réalisation du P.G.M.R., à savoir un montant de 40 157 \$, en quatre (4) parts égales et de les remettre aux municipalités concernées, soit Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.2 Mandat à la M.R.C. pour les bacs de récupération

06-08-185

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. ont amorcé, de concert, une démarche d'achat commun de bacs de récupération de 360 litres;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités impliquées dans la démarche d'achat commun sont aussi liées par un contrat commun d'une durée de dix (10) ans dont seulement trois (3) sont écoulées;

ATTENDU QUE les paramètres du contrat commun sont tels que ce dernier doit être modifié pour répondre aux nouveaux besoins des municipalités;

ATTENDU QUE les propositions faites, à ce jour, par le principal entrepreneur concerné ne répondent pas aux attentes des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs démarches ont, à ce jour, été faites et que, selon toute vraisemblance, plusieurs restent encore à être faites;

ATTENDU QUE l'ensemble des démarches de concertation réalisées à ce jour ont été sous la gouverne du personnel de la M.R.C.;

06-08-185
(suite)

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu n'a pas compétence en matière de gestion des matières résiduelles et ne dispose d'aucun mandat précis à ce sujet;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à ce que la M.R.C. continue à assurer la concertation et le suivi dans les démarches relatives à l'achat regroupé des bacs roulants de récupération

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à prendre en charge les démarches relatives à l'achat regroupé de bacs roulants de récupération, ainsi que la négociation des modalités et des coûts du service pour les municipalités qui ont signifié leur intérêt à ce sujet.

QUE le comité de négociation de la récupération soit dorénavant constitué de messieurs Jacques Durand, Réal Jeannotte et Denis Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.3 A.P.A.M.

Le préfet informe les membres du Conseil que la rencontre de travail, qui précédera la prochaine séance ordinaire, débutera à 18 heures plutôt qu'à 18 heures 30 afin de permettre la présentation d'un dossier relatif à l'A.P.A.M.

26.4 Parcs éoliens

Monsieur Roger Paquette, substitut de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, informe les membres des préoccupations croissantes pour plusieurs municipalités en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes en grandes quantités. Il souligne que plusieurs M.R.C. ont depuis réglementé pour limiter les possibilités d'implantation et suggère aussi d'envisager des règlements locaux concernant l'implantation d'éoliennes résidentielles.

POINT 27. DEMANDES D'APPUI

27.1 M.R.C. de La Haute-Yamaska : assouplissement des exigences relatives aux cours d'eau

06-08-186

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales stipule que les municipalités régionales de comté (M.R.C.) ont la compétence exclusive en matière de gestion des cours d'eau municipaux;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Haute-Yamaska a reçu une demande d'intervention de la part de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton à l'effet d'enlever des sédiments dans un segment du cours d'eau Lachapelle;

ATTENDU QUE le cours d'eau Lachapelle est un cours d'eau verbalisé pour lequel une largeur et une profondeur ont été édictées par règlement;

06-08-186
(suite)

ATTENDU QUE les travaux requis ne portent que sur un segment d'environ 75 mètres linéaires et se limitent à ramener ce segment de cours d'eau dans son profil tel que réglementé;

ATTENDU QUE, vérification faite par le professionnel mandaté à cette fin par la M.R.C., les travaux requis ne représentent que 3 ou 4 heures de pelle mécanique, ce qui équivaut à un coût maximal de 420 \$ approximativement;

ATTENDU QU'il a été convenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (M.D.D.E.P.) qu'un certificat d'autorisation n'était pas requis dans le cas de travaux se limitant strictement à ramener un cours d'eau à son profil tel que réglementé;

ATTENDU QU'il a été entendu avec ce ministère que la M.R.C., en pareille circonstance, n'aurait qu'à transmettre un avis préalable dans lequel elle décrit sommairement les travaux à effectuer;

ATTENDU QUE, dans le cas des travaux susmentionnés, le M.D.D.E.P. est d'avis qu'un plan profil doit accompagner l'avis préalable pour que les travaux puissent se réaliser;

ATTENDU QUE, vérification faite auprès du professionnel mandaté, la confection d'un tel plan profil implique des travaux de relevés techniques et de cartographie représentant des coûts de près de 800 \$, soit le double des coûts estimés des travaux d'entretien proprement dits;

ATTENDU QUE de tels coûts sont tout à fait disproportionnels, rendant cette situation tout à fait déraisonnable et inacceptable;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux d'entretien requis se ferait par le professionnel mandaté à cette fin par la M.R.C. et que l'établissement d'un plan profil devient par conséquent inutile;

ATTENDU QUE la réalisation d'un plan profil ne devrait être exigée d'une M.R.C. que dans la mesure où le coût estimé de ce plan ne dépasse pas 10 % du coût estimé des travaux requis et ce, en retenant la même analogie utilisée à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de La Haute-Yamaska dans ses démarches visant à demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'assouplir son approche en dispensant les M.R.C. du Québec de fournir un plan profil à l'égard de travaux de très faible envergure.

DE fixer un seuil, de concert avec les M.R.C., à partir duquel une telle dispense s'appliquerait.

D'envisager que ce seuil puisse être réputé atteint lorsque le coût estimé de la confection du plan profil représente plus de 10 % des coûts estimés des travaux requis.

06-08-186
(suite)

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27.2 M.R.C. d'Abitibi : modifications à la politique de protection des rives et du littoral

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande.

27.3 Solidarité rurale

06-08-187

ATTENDU l'importance de la Politique nationale de la ruralité dans la vie économique, sociale et communautaire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU l'immense succès connu par le Pacte rural en vigueur depuis cinq (5) ans sur notre territoire, qui s'est notamment traduit par plusieurs projets mobilisateurs ayant engagé nombreux citoyens et créé de multiples emplois;

ATTENDU la nature structurante des projets mis en place et la mobilisation qu'ils ont générée à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU l'engagement des intervenants locaux dans la préparation d'un nouveau pacte rural et l'impact positif anticipé à plusieurs niveaux (l'environnement, la participation citoyenne, l'économie et l'emploi, le transport, etc...);

ATTENDU QUE de nombreux autres projets sont déjà proposés et en attente de réalisation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie l'organisme Solidarité rurale du Québec dans le but de demander au gouvernement du Québec qu'il reconnaisse pleinement le droit de celles et de ceux qui ont choisi de vivre en milieu rural dans de petites communautés et de reconnaître la nécessité, notamment face au défi démographique, de les soutenir dans l'exercice de cette liberté de choix.

QUE le gouvernement s'engage résolument dans la modulation des programmes, seul véritable moyen d'offrir des services essentiels à la survie des communautés rurales.

QUE le gouvernement revoie à la hausse le nombre d'agents ruraux qui sont jugés essentiels pour le maintien et la continuité du développement rural et qu'il renforce leur formation.

QUE le gouvernement renouvelle la Politique nationale de la ruralité, qui a rendu possible les pactes ruraux, et bonifie les budgets qui y sont consacrés.

QUE le gouvernement prenne le virage d'une décentralisation démocratique, efficace et assortie des moyens requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 28. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 29. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

06-08-188

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour
ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante
Préfet